



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 novembre 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Points 106, 107 et 108 de l'ordre du jour

Prévention du crime et justice pénale

Contrôle international des drogues

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

**Note verbale datée du 8 novembre 2007, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
des Tonga auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Royaume des Tonga auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur, en sa qualité de président en exercice du Forum des îles du Pacifique, de transmettre ci-joint le texte des conclusions de l'atelier régional de consultation sur les mesures législatives en vue de l'application du régime juridique pour la lutte contre le terrorisme dans la région du Pacifique et l'assistance technique connexe, tenu à Nadi (Fidji) les 25 et 26 juin 2007 (voir annexe).

La Mission permanente du Royaume des Tonga vous saurait gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 106, 107 et 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.



**Annexe à la note verbale datée du 8 novembre 2007
adressée au Secrétaire général par la Mission
permanente du Royaume des Tonga auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

**Atelier régional de consultation sur les mesures législatives
en vue de l'application du régime juridique pour la lutte
contre le terrorisme dans la région du Pacifique et l'assistance
technique connexe Nadi (Fidji), les 25 et 26 juin 2007**

**Organisé par l'Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime en coopération avec le secrétariat du Forum
des îles du Pacifique**

Conclusions de l'atelier

Les participants à l'atelier régional de consultation sur les mesures législatives en vue de l'application du régime juridique pour la lutte contre le terrorisme dans la région du Pacifique et l'assistance technique connexe, tenu à Nadi (Fidji) les 25 et 26 juin 2007,

Représentant les pays du Forum des îles du Pacifique ci-après : Australie, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu, ainsi que le Timor-Leste en qualité d'observateur spécial du Forum,

Réaffirmant que le terrorisme constitue une menace grave contre la paix et la sécurité internationales et porte atteinte aux valeurs fondamentales de l'Organisation des Nations Unies et du Forum des îles du Pacifique,

Constatant l'action engagée par les membres et les observateurs du Forum pour s'acquitter de leurs obligations internationales et pour se conformer aux instruments régionaux pertinents relatifs à la lutte antiterroriste et leur détermination à prendre les mesures nécessaires au niveau national, ainsi qu'il ressort notamment des Déclarations de Honiara et de Nasonini,

Sachant qu'une stratégie antiterroriste a été élaborée par le secrétariat du Forum, compte tenu des diverses questions connexes, notamment la bonne gouvernance,

Soulignant qu'il importe de ratifier et d'appliquer intégralement les instruments universels de lutte contre le terrorisme et de se conformer aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité,

Accueillant favorablement l'initiative conjointe prise par le Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le secrétariat du Forum en vue de renforcer l'assistance technique fournie aux pays du Forum pour étoffer le régime juridique de lutte contre le terrorisme, compte tenu de la loi type sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée pour la région du Pacifique élaborée par le secrétariat du Forum,

Exprimant leur gratitude à la Direction du Comité contre le terrorisme et au Comité d'experts du Comité 1540 pour leurs contributions à l'atelier,

Exprimant leur gratitude à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et au secrétariat du Forum pour l'initiative qu'ils ont prise d'organiser l'atelier de consultation,

Sont convenus des conclusions ci-après :

1. Sont conscients qu'il faut revoir les lois nationales existantes et élaborer, le cas échéant, de nouvelles lois antiterroristes, en particulier dans les domaines du droit pénal et de la coopération internationale, l'objectif étant de se doter de lois conformes aux prescriptions découlant des instruments universels de lutte contre le terrorisme;

2. Affirment l'utilité et le bien-fondé de l'assistance technique offerte par le Service de la prévention du terrorisme de l'ONUSC en vue de l'application des instruments susmentionnés, en partenariat avec le secrétariat du Forum et en coordination avec d'autres prestataires d'assistance;

3. Se félicitent de la disponibilité du Service de la prévention du terrorisme de l'ONUSC et du secrétariat du Forum, qui fournissent un appui soutenu sur le terrain aux pays membres et observateurs du Forum des îles du Pacifique et qui, à cette fin, mènent les activités suivantes :

- Appui technique, services consultatifs et autres formes d'assistance spécialisée nécessaires au niveau national dans les domaines juridiques liés à la lutte contre le terrorisme, en particulier pour la ratification des instruments universels de lutte contre le terrorisme et l'incorporation de leurs dispositions dans la législation nationale, y compris une aide pour l'élaboration de lois;
- Formation des responsables de la justice pénale afin de mettre en place, à l'échelon national, une capacité juridique de lutte contre le terrorisme permettant d'appliquer effectivement le régime juridique contre le terrorisme;
- Organisation de consultations et d'ateliers à l'échelon régional pour les pays membres et observateurs du Forum des îles du Pacifique sur des questions juridiques spécialisées de sorte à engendrer des connaissances spécialisées et le savoir-faire nécessaires pour aborder ces questions;
- Organisation d'ateliers de haut niveau sur le renforcement du régime juridique contre le terrorisme, qui visent en particulier à évaluer les progrès accomplis et à prêter conseils concernant les mesures supplémentaires à prendre en matière d'assistance technique;

4. Recommandent aux membres et aux observateurs du Forum de tirer parti des services juridiques spécialisés et de l'assistance technique connexe offerts par le Service de la prévention du terrorisme de l'ONUSC en collaboration avec le secrétariat du Forum;

5. Expriment leur ferme intention de formuler officiellement des demandes d'assistance technique portant sur les besoins des pays respectifs dans le domaine juridique et les domaines connexes et de les présenter par voie diplomatique;

6. Demandent au Service de la prévention du terrorisme de l'ONUSC de prendre les mesures voulues pour satisfaire les demandes avec diligence, en

partenariat avec le secrétariat du Forum, en veillant à assurer la complémentarité et la synergie avec d'autres initiatives pertinentes du secrétariat du Forum et en tenant compte de l'apport d'autres bailleurs de fonds;

7. Demandent à l'ONUDC de tenir, en partenariat avec le secrétariat du Forum, une consultation de suivi parallèlement à la réunion de 2008 du Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme ou de la réunion régionale du Comité sur la sécurité du Forum afin d'examiner la suite donnée aux conclusions du présent atelier, en particulier aux demandes d'assistance technique formulées par les pays des îles du Pacifique, et d'étudier d'autres mesures qui pourraient être adoptées pour renforcer le cadre juridique contre le terrorisme;

8. Demandent au secrétariat du Forum de porter les conclusions du présent atelier à l'attention du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, afin de les informer des mesures envisagées aux fins de l'assistance technique aux pays des îles du Pacifique;

9. Prennent note des consultations avec l'ONUDC, la Direction du Comité contre le terrorisme et le Groupe d'experts du Comité 1540 et de l'intention exprimée par les pays participants de donner suite à ces consultations en présentant des demandes officielles d'assistance technique;

10. Estiment que l'application des instruments universels de lutte contre le terrorisme devra s'accompagner de programmes élargis d'application des lois;

11. Prennent note des besoins d'assistance juridique et technique présentés par les pays suivants lors des consultations bilatérales avec l'ONUDC :

Îles Cook

Atelier national pour l'élaboration de la loi permettant de ratifier les derniers instruments universels de lutte contre le terrorisme, en particulier la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, la Convention pour la sécurité maritime et la Convention sur le plateau continental.

Fidji

Assistance pour l'élaboration de la législation antiterroriste et l'adhésion aux derniers instruments universels de lutte contre le terrorisme. Formation des responsables de la justice pénale (procureurs, agents de la force publique) sur la législation antiterroriste et son application dans des affaires concrètes.

Kiribati

Formation de base des agents de la force publique et examen de la législation antiterroriste existante.

Nauru

Examen et évaluation des lacunes de la législation antiterroriste et conséquence pour la ratification. Formation des responsables de la justice pénale (procureurs, agents de la force publique) sur la législation antiterroriste et son application.

Nioué

Formation dans le pays des responsables de la justice pénale (procureurs, agents de la force publique) sur la législation antiterroriste et son application.

Palaos

Examen des lacunes de la législation antiterroriste en vue de proposer des modifications pertinentes. Atelier national pour sensibiliser les responsables de la justice pénale à la nouvelle loi de 2007.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Assistance pour l'élaboration de lois et formation des responsables de la justice pénale sur la législation antiterroriste.

République des Îles Marshall

Formation de base des agents de la force publique. Atelier national pour sensibiliser les responsables de la justice pénale aux instruments universels de lutte contre le terrorisme (les quatre qui restent à ratifier). Atelier sur l'élaboration de lois antiterroristes. Formation des responsables de la justice pénale (juges, procureurs et enquêteurs) sur la législation antiterroriste et son application.

Samoa

Assistance pour l'élaboration de lois antiterroristes et pour aborder les aspects du droit pénal liés à la lutte contre le terrorisme, notamment le droit financier et sa pratique, la législation douanière et la loi relative à la sécurité aux frontières et l'aviation civile.

Îles Salomon

Formation dans le pays des responsables de la justice pénale (juges, procureurs et enquêteurs) sur la législation antiterroriste et son application. Assistance permettant au pays de s'acquitter des obligations qui lui incombent de soumettre des rapports.

Timor-Leste

Assistance technique demandée après les élections parlementaires (le mois prochain) et la formation du nouveau gouvernement. Atelier national sur la ratification et l'application des instruments universels de lutte contre le terrorisme.

Vanuatu

Examen de la loi antiterroriste de 2005 pour en vérifier les lacunes et pour y incorporer les dispositions des instruments universels de lutte contre le terrorisme qui n'ont pas encore été ratifiés. Examen de la législation relative à l'extradition et à l'entraide judiciaire. Formation dans le pays des responsables de la justice pénale sur l'application de la législation antiterroriste.